

MICHELIN

INFLATABLE SOLUTIONS

***AIR DRONE ARENA
VERSION XXL***



NOTICE D'UTILISATION

Ce dossier contient l'ensemble de nos préconisations afin de vous guider dans l'utilisation de votre nouveau produit Michelin Inflatable Solutions.

Nous vous recommandons de le lire avec la plus grande attention lors de votre première utilisation, et de vous y référer au moindre doute.

Notre équipe commerciale reste bien entendu à votre disposition pour toute indication supplémentaire (e-mail : commerce@inflatable.michelin.com)

Description du produit

Vous avez commandé une **Air Drone Arena XXL Version**. Ces instructions vous guideront à travers toutes les étapes de l'installation de votre produit.

2

SOMMAIRE

I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI	4
II. VÉRIFICATION DU CONTENU DE LA LIVRAISON	6
III. LÉGENDE	7
IV. CARACTÉRISTIQUES	8
V. INSTALLATION	9
VI. DÉMONTAGE	12
VII. RÉOLUTION DE PROBLÈMES	13
VIII. ENTRETIEN	14
IX. CONDITIONS DE GARANTIE	15



I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

1. Usages comportant des risques

- ✓ Ne pas utiliser de machine ou de matériel coupant à proximité de la structure, sous peine de l'endommager.
- ✓ Ne pas utiliser de lestage abrasif (parpaing, pierre, métal), sous peine d'endommager prématurément le périmètre de l'abri.
- ✓ Ne pas mettre en contact l'abri avec des produits inflammables ou corrosifs, sous peine d'endommager la structure.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer et d'installer une source de chaleur sous ou à proximité des structures.



2. Conditions limites d'utilisation

- ✓ Votre produit est gonflable, il y a donc un risque de fuite d'un boudin de votre structure. Dans ce cas, évacuez les personnes présentes sous la structure, démontez la structure et contactez le service après-vente : sav@inflatable.michelin.com
- ✓ Une vérification systématique est recommandée lors du montage de votre structure. Si vous constatez un dommage, démontez la structure et contactez le distributeur du produit.



I. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- ✓ Regonfler régulièrement et après tout changement important de température.
- ✓ En cas d'exploitation dans un espace événementiel qualifié d'ERP (établissement recevant du public), se référer aux normes du pays/commune (type CTS) pour les règles applicables à l'exploitant.

I - VÉRIFICATION DU CONTENU À LA LIVRAISON

Éléments inclus dans un PACK :

- 1x sac de transport **(A)**
- 1x structure **(B)**
- 1x kit cordes d’haubanage **(C)**
- 1x kit de réparation **(D)**
- 1x pompe haut débit **(E)**
- x2 ou x4 Air T **(F)**

Éléments en option:

- Sacs de lestage **(G)**

A	B	C	D
			
E	F	G	
			

II - LEGENDE



Couronne inférieure, bouchon sans anti-retour pour dégonflage

Couronne supérieure, bouchon avec anti-retour pour gonflage

Bouchon anti-retour de gonflage / dégonflage



« Clamp » ouvert : laisse passer l'air (position au gonflage/ dégonflage)



« Clamp » fermé : ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)



Anneau de haubanage/ lestage



Pompe (avec bouton « Main Motor » pour démarrer le gonflage et bouton « boost » pour accélérer le gonflage)

Merci de bien consulter la notice d'utilisation de la pompe



Zip d'intégration **à ne pas ouvrir**

III - CARACTERISTIQUES

	Air Drone Arena XXL
Longueur intérieure	14 m
Largeur intérieure	7 m
Hauteur maximale	5 m
Poids	135 kg

V. INSTALLATION

- i** Le temps d'installation est de **50 minutes**.
Un minimum de 4 personnes sont nécessaires pour l'installation.
Alimentation(s) électrique(s) 220V/50Hz pour brancher la/les pompe(s).

Les grandes étapes d'installation

- 1 Sortir le produit de son sac et l'étaler sur le sol
- 2 Fermer les valves et ouvrir les clamps
- 3 Gonfler la structure (cadres et pieds)
- 4 Aider la structure à se relever pendant le gonflage

IV - INSTALLATION

1. Sortir l'abri de son sac de transport



2. Etaler la structure gonflable au sol

Privilégier un espace propre pour le dépliage, sans éléments présentant un risque de dommages (ronces, pieux, etc). Si besoin, n'hésitez pas à utiliser une bâche de protection.

Plus la structure est étalée, plus rapide est son gonflage.

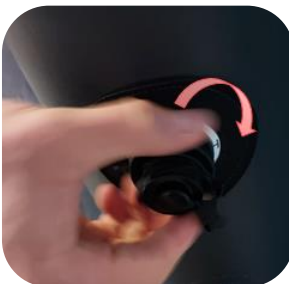
Le cadre noir doit être le cadre installé au sol tandis que le cadre blanc doit être le cadre supérieur.

10



3. Fermer toutes les valves

- ✓ S'assurer que toutes les valves sont bien fermées avant de démarrer l'étape de gonflage.



IV - INSTALLATION

4. Ouvrir tous les « clamps » (pinces sur les tuyaux)

- ✓ S'assurer que tous les clamps soient bien ouverts.

Chaque structure se compose de plusieurs boudins gonflables connectés entre eux par des tubes que l'on peut fermer à l'aide de pinces appelées «clamps».

L'ensemble forme le **système « OnePump »**. Ce système vous permet de gonfler le module en un unique point (quand les «clamps» sont ouverts), mais aussi de bloquer la propagation d'une éventuelle perte de pression sur l'un des boudins (quand les «clamps» sont fermés).



« Clamp » ouvert
Laisse passer l'air (position
au gonflage/ dégonflage)



« Clamp » fermé
Ne laisse pas passer l'air (position
lorsque la structure est gonflée)

11

5. Gonfler les cadres de la structure

- ✓ Dévisser la couronne supérieure de deux bouchons se trouvant sur le cadre inférieur de la structure et y connecter les deux pompes de chaque côté de la structure.



- ✓ Commencer le gonflage en appuyant sur le mode « main motor » de la pompe (bouton orange), laisser l'air se propager durant 1 à 2 minutes.
- ✓ Puis appuyer sur le mode « boost » de la pompe (bouton rouge) pour continuer le gonflage.



IV - INSTALLATION

- ✓ La structure est gonflée lorsqu'elle est rigide. Vous pouvez alors éteindre les pompes.
- ✓ Une fois le gonflage terminé, fermer tous les « clamps »
- ✓ Recommencer la même opération pour le cadre supérieur.



12

6. Gonfler les pieds de la structure

4 personnes + 2 Air T nécessaires

- ✓ Dévisser la couronne supérieure du bouchon se trouvant sur le cadre inférieur de la structure et y connecter la pompe.
Veillez à ce que les clamps soient ouverts pour que l'air puisse circuler dans les pieds et dans le reste de la structure.
- ✓ Installer deux Air T sur un côté de la structure afin de l'aider à se redresser.



V - INSTALLATION

- ✓ Une fois les pieds suffisamment gonflés, vous pouvez déplacer les Air T de l'autre côté de la structure pour l'aider à se relever à son tour.



- ✓ Une fois la structure gonflée, vous pouvez éteindre les pompes et fermer le bouchon.
- ✓ Une fois le gonflage terminé, vous pouvez fermer tous les « clamps ».

13

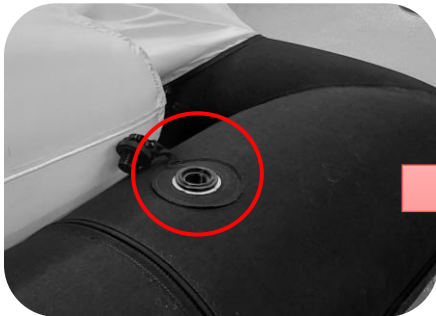
V - DÉMONTAGE

Le temps de dégonflage est de **45 minutes** (dégonflage compris).

1. Dégonfler la structure

Ne pas utiliser la pompe pour dégonfler la structure sous peine de l'endommager.

- ✓ Avant le dégonflage, ouvrir tous les « clamps ».
- ✓ Dégonfler tout d'abord les pieds de la structure d'une même longueur (*voir photo n°2*) en dévissant la couronne inférieure des bouchons. Accompagner la structure lors de sa descente.
- ✓ Ouvrir ensuite les bouchons du cadre inférieur et supérieur puis laisser la structure se vider de son air seule.



1^{ère} étape
Dégonfler les
pieds d'une
longueur

2^{ème} étape
Puis dégonfler
la seconde
longueur

14



V - DÉMONTAGE

2. Plier

- ✓ Une fois l'air suffisamment échappé, **plier la structure par symétries successives**.
Plier le cadre en deux (*photo n°1*), puis encore en deux (*photo n°2 et 3*) puis enroulée la structure sur elle-même. (*photo n°4*).
- ✓ Pour bien faire sortir l'air des boudins, aplatissez-les.



15

- ✓ Enfin, glisser la structure pliée dans le sac.



VII. RÉOLUTION DE PROBLÈMES

Si vous rencontrez les problèmes ci-dessous, veuillez suivre les recommandations suivantes :

- Clapet anti-retour qui se détache de la valve au gonflage ⇒ Fermer le bouchon suffit à obtenir une bonne étanchéité, ce clapet est une sécurité

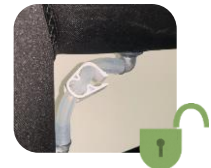


- Œillets qui se renfoncent ⇒ Faire passer un bridage/un fil dans la rainure de l'œillet. Repositionner l'œillet en face du trou puis tirer sur les deux bouts du bridage en même temps pour que l'œillet se positionne et dépasse sur la protection en pvc. Tirer sur le bridage d'un côté pour que l'œillet se mette en position. La protection en PVC doit être entièrement dans la rainure sur toute la périphérie de l'œillet.



16

- Problème au gonflage : la structure ne se gonfle pas, ou très lentement ⇒ vérifier que les valves sont bien fermées.
- Problème au gonflage : certaines parties de la structure ne se gonflent pas ⇒ vérifier que tous les clamps sont bien ouverts et que les tuyaux ne restent pas pincés.



- Fuite sur la structure ⇒ clamper l'ensemble des éléments afin d'isoler la chambre à air qui pourrait être défectueuse.
- Dents de zips qui sortent ⇒ Les remettre dans l'axe avec un objet rigide (clé, baguette,...)

Pour vous accompagner dans vos petites réparations, vous pouvez vous référer au guide de réparation consultable et téléchargeable sur notre site internet :

<https://inflatable.michelin.com/service-apres-vente-maintenance/guide-reparation>



MICHELIN

VIII.ENTRETIEN

1- Conseils d'entretien

Les couvrants doivent être pliés de manière appropriée afin de conserver leurs propriétés d'étanchéité et d'éviter les dégâts durant le stockage.

Vous pouvez laver la structure au jet d'eau (éviter le lavage sous pression). Vous pouvez utiliser des agents doux : savon, produits vaisselle...

Attendre que la structure sèche avant de la ranger dans son sac de transport.

Le gonflage est garanti 48H. Avant chaque utilisation, vérifiez le gonflage.

Un kit de réparation est inclus dans votre PACK. En cas de fuite sur une chambre à air, enlever cet élément de la manche textile en prenant garde à ses attaches placées aux extrémités.

17

Ces attaches « œillets » prennent la forme de capuchons en plastique transparent.

Avec de l'alcool à 90°, nettoyer la zone de la fuite puis laisser sécher 1min. Appliquez enfin le patch autocollant en tendant bien le boudin. Presser avec des mouvements de va et vient le patch afin de le faire adhérer, puis replacer le boudin dans la manche textile, en fixant bien les extrémités.

Pour s'assurer de la conformité de la réparation, effectuer un premier gonflage en isolant le boudin fraîchement réparé du reste de la structure.

Nous préconisons une inspection visuelle régulière de votre produit ; en cas de signe d'usure, rapprochez-vous du service après-vente (informations de contact page 2).



VII – CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie MICHELIN Inflatable Solutions est d'une durée d'un (1) an.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- ✓ Fuites sur une soudure défectueuse.
- ✓ Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation ou résultant d'une cause externe comme :

- ✓ Usure normale des composants.
- ✓ Détériorations dues à une agression extérieure.
- ✓ Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage) chute d'arbre etc.

18

Pour bénéficier de la prise en charge de la garantie, merci de nous envoyer une photo du produit avec la référence ou copie de votre facture à :
commerce@inflatable.michelin.com.

Il est rappelé que la garantie commerciale ne vous prive pas des dispositions relatives à la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) ou la garantie légale de conformité (L211-1 et suivant du Code de la Consommation)

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : Nom et adresse de l'expéditeur Nom et adresse de l'utilisateur N° de notre bon de livraison, facture, devis, dimensions de l'abri, causes du retour.

VII – CONDITIONS DE GARANTIE

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- ✓ bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- ✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- ✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Par ailleurs, le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »